

Partenaire majeur
du rendez-vous annuel
et de l'AGA 2026



UN MONDE
COOP



RENDEZ-VOUS
ANNUEL
ET
AGA 2026



29 | 30 mai
Hôtel Universel
Montréal



fhcq.coop



UN MONDE COOP

Les coopératives d'habitation représentent un levier social et économique important. Gage de réussite pour le Québec, les coops procurent à toutes et à tous de multiples retombées : meilleure qualité de vie, stabilité résidentielle, sentiment d'appartenance et de sécurité. Capital collectif par excellence, les coops bénéficient à tout le Québec.

Partout, les retombées des coops se voient, se ressentent et se vivent.

Le rendez-vous annuel 2026 vous donnera l'occasion d'échanger avec vos pairs sur les enjeux et les défis de notre patrimoine collectif pour les générations actuelles et à venir.

2 FAÇONS DE PARTICIPER

En personne

Hôtel Universel, Montréal
5000, rue Sherbrooke Est

L'hôtel est universellement accessible 

Il est facile de s'y rendre en transport en commun - métro station Viau (et bus 136)

ou

En ligne, partout au Québec



Date limite pour les inscriptions :
22 mai, 17 h



LA FÉDÉRATION
REMERCIÉ LES PARTENAIRES
DU

RENDEZ-VOUS
ANNUEL
ET
AGA 2026

Lussier



RIMKUS



 Desjardins
Caisse d'économie solidaire

SOIRÉE D'OUVERTURE

(salle principale – 2e étage)

RENDEZ-VOUS
ANNUEL
2026

Vendredi 29 mai

17h ACCUEIL DES PARTICIPANTES ET DES PARTICIPANTS
Salon des partenaires

17h30 SERVICE DE REPAS (Buffet froid)

19h COLLECTIF DE RÉFLEXION*
UN MONDE COOP

Le Québec est à la croisée des chemins alors que la crise du logement est loin de se résorber. Alors qu'elles représentent une solution à cette crise, les coops d'habitation sont mises de côté et n'ont pas la place qu'elles méritent.

Infrastructure essentielle pour l'essor des collectivités et de l'économie partout sur le territoire québécois, le développement des coops d'habitation doit être davantage soutenu.

Dans ce contexte, comment assurer le maintien et l'expansion de notre modèle d'habitation?

Une plénière animée par **Patrick Prévile**, directeur général de la FHCQ, et des conférenciers invités alimenteront les échanges et mettront plusieurs questions au jeu.

L'activité prendra fin vers 21h30

**Cette activité est également offerte en visioconférence*



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE en bref

(salle principale – 2e étage)

Samedi 30 mai

8h ACCUEIL DES PARTICIPANTS INSCRITS
Service de petit-déjeuner continental

9h OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONJONCTURE ET PISTES D'ACTIONS POUR 2026

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS, DE L'AUDIT ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, SUIVI AUX RÉOLUTIONS DE L'AGA 2025

12h REPAS DU MIDI (Buffet chaud et froid)

13h30 REPRISE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE LA FHCQ

TRAITEMENT DES PROPOSITIONS

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

16h30 FIN DE L'ASSEMBLÉE COCKTAIL DE CLÔTURE



TOUTE L'INFORMATION AU fhcq.coop/Rendezvousannuel-AGA 2026

Le site présente les détails du programme
et vous donne accès la toute documentation et les formulaires inclus dans la
trousse d'information.



#différencecoop

#forcecollective

#ensemble



INFORMATION UTILE

Remboursement de frais de garde

La procédure à suivre et La Politique de la Fédération
sont présentées dans la section Rendez-vous annuel 2026
du fhcq.coop/AGA2026.



POUR VOUS INSCRIRE

En ligne

Inscrivez toutes les personnes qui
formeront votre délégation en ligne au
fhcq.coop/rendezvousannuel-AGA2026



Par téléphone

Communiquez avec **Natalie Joseph**
au 514 843-6929,
poste 1246.

L'extrait de PV : votre passeport pour le vote

Pour voter sur les propositions et lors des élections, votre coopérative doit
mandater ses représentantes et représentants dans le cadre d'une assemblée
générale ou d'une réunion du CA, selon votre règlement.

Votre délégation et vos droits de vote

Votre coopérative a droit à deux personnes déléguées officielles par tranche
de cinquante logements jusqu'à un maximum de six déléguées et délégués.

Cependant, un seul droit de vote est attribué par tranche de cinquante
logements, jusqu'à un maximum de trois votes. Chaque déléguée ou délégué
ne peut exercer qu'un seul droit de vote.

50
logements
et moins
2
délégué.e.s
1
vote

50 à 100
logements
4
délégué.e.s
2
votes

101
logements
et plus
6
délégué.e.s
3
votes